

## PLAN DE COURS

# FOR-1012 : Aménagement durable et intégré des forêts

NRC 84879 | Automne 2020

Mode d'enseignement : Distance-Hybride

Temps consacré : 2-2-5

Crédit(s) : 3

Ce cours vise à développer les compétences de l'étudiant associées à la mise en œuvre d'un aménagement durable et intégré des forêts. L'objectif principal est d'acquérir les bases conceptuelles et méthodologiques nécessaires pour développer des stratégies d'aménagement durable pour un territoire forestier donné. Ces stratégies doivent notamment répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux d'une communauté en lien avec ses forêts. Trois grands enjeux de la foresterie québécoise font l'objet d'une attention particulière : la polyvalence des forêts et l'aménagement intégré; la conservation de la biodiversité et l'aménagement écosystémique; l'augmentation de la valeur du territoire et de ses ressources et de l'aménagement intensif. Dans le cadre d'une étude de cas, l'étudiant conçoit un plan d'aménagement forestier intégré.

La formation distance-hybride combine, en proportion variable, des activités de formation à distance asynchrones disponibles sur les sites de cours de monPortail et des séances obligatoires offertes à distance en mode synchrone, en direct, selon l'horaire indiqué. En fonction des directives de la santé publique, veuillez prendre note que, si des examens sous surveillance peuvent être réalisés sur le campus de l'Université Laval, ceux-ci peuvent se dérouler à un autre moment que la plage prévue pour les séances synchrones. Plus de détails seront fournis ultérieurement.

## Plage horaire

Classe virtuelle synchrone		
mardi	08h30 à 12h20	Du 31 août 2020 au 11 déc. 2020
Sur Internet		
-	00h00 à 00h00	Du 31 août 2020 au 11 déc. 2020

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=120703>

## Coordonnées et disponibilités

Jérôme Cimon-Morin

Enseignant

ABP 2145-D

[Jerome.Cimon-Morin@sbf.ulaval.ca](mailto:Jerome.Cimon-Morin@sbf.ulaval.ca)

Tél. : 418-656-2131 poste 407667

Disponibilités

L'enseignant est disponible en semaine de 9:00 à 15:00.

Isabelle Ménard

Auxiliaire d'enseignement

[isabelle.menard.3@ulaval.ca](mailto:isabelle.menard.3@ulaval.ca)

**Helin-Subhi Dura**  
*Auxiliaire d'enseignement*  
[helin-subhi.dura.1@ulaval.ca](mailto:helin-subhi.dura.1@ulaval.ca)

**Anne Bernard**  
*Auxiliaire d'enseignement*  
[anne.bernard.1@ulaval.ca](mailto:anne.bernard.1@ulaval.ca)

**Benjamin Orlik**  
*Auxiliaire d'enseignement*  
[benjamin.orlik.1@ulaval.ca](mailto:benjamin.orlik.1@ulaval.ca)

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Objectifs généraux .....	4
Approche pédagogique .....	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	4
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>5</b>
<b>Évaluation et résultats</b> .....	<b>5</b>
Évaluation des apprentissages .....	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	6
Fiche enjeu-solution .....	6
Évaluation d'équipe .....	6
Présentation finale .....	6
Travail de session .....	7
Examen .....	7
Informations détaillées sur les évaluations formatives .....	7
Contrat d'équipe .....	7
Étape 1. Proposé de projet .....	7
Étape 2. Documentation de l'enjeu local .....	7
Étape 3. Solution à l'enjeu .....	7
Étape 4. Stratégie d'aménagement .....	8
Étape 5. Plan de zonage .....	8
Étape 6. Plan d'action .....	8
Présentation orale .....	8
Barème de conversion .....	8
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	8
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	9
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....	9
Absence aux examens .....	9
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle .....	9
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>10</b>
Matériel .....	10
<b>Bibliographie</b> .....	<b>10</b>
Bibliographie .....	10

# Description du cours

---

## Introduction

Ce cours offre l'opportunité à l'étudiant de développer une démarche et une pratique professionnelle qui lui permettra de participer efficacement à un processus d'aménagement durable et intégré des forêts. Son but est de fournir les compétences nécessaires pour développer des stratégies d'aménagement intégré guidées par la création de valeurs et l'harmonisation des divers utilisateurs de la forêt.

Trois grands enjeux de la foresterie québécoise font l'objet d'une attention particulière : (1) celui de la polyvalence des forêts et de l'aménagement intégré, (2) celui de la conservation de la biodiversité et de l'aménagement écosystémique, (3) celui de la création de multiples valeurs forestières et de l'aménagement intensif.

Dans le cadre d'un processus de planification stratégique, l'étudiant se joindra à une équipe pour documenter un enjeu critique pour l'aménagement durable de l'île d'Anticosti ou du Nitassinan de Pessamit. Avec l'aide de son équipe, il devra ensuite élaborer une solution pour cet enjeu critique, sous la forme d'une stratégie d'aménagement.

## Objectifs généraux

BUTS:

Ce cours vise à développer les compétences des étudiants en aménagement durable des forêts et en création de valeurs forestières. Sur le plan de sa pratique professionnelle en aménagement durable des forêts, l'étudiant sera amené :

- À acquérir une démarche 1) de planification stratégique basée sur une gestion par résolution de problèmes et 2) une démarche de planification tactique basée sur une gestion par objectifs;
- À développer une approche de planification intégrée multiressources qui considère l'ensemble des produits et services issus des forêts, cela d'une manière qui favorise 1) l'optimisation de la création de valeurs et 2) l'harmonisation des utilisateurs de la forêt;
- À faire une réflexion éthique sur l'aménagement durable des forêts en fonction 1) des enjeux associés à la multifonctionnalité des forêts, 2) aux enjeux associés à la diversité des besoins et aspirations de la population, 3) ainsi qu'aux défis associés aux droits et aspirations des communautés autochtones;
- À se sensibiliser, dans le contexte de l'aménagement d'une forêt publique, à l'importance pour la pratique professionnelle, du « permis social pour opérer » et de l'acceptabilité sociale des pratiques forestières.

OBJECTIFS DU COURS:

Dans le cadre d'un travail d'équipe, l'étudiant aura à élaborer une stratégie d'aménagement pour un enjeu d'aménagement et proposer le plan d'action pour la mettre en œuvre. Le processus de planification comprend :

- La production d'un document d'analyse de l'enjeu d'aménagement, comprenant l'évaluation du territoire;
- La conception d'une stratégie d'aménagement et sa présentation sous la forme d'un énoncé de vision et d'un énoncé de politique;
- L'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie sous la forme d'un VOIC (valeur, objectif, indicateur et cible)
- L'évaluation d'impact de cette stratégie sur les autres ressources et fonctions de la forêt;

Les résultats du projet seront présentés au reste de la classe.

## Approche pédagogique

Un cours magistral et des présentations par des professionnels seront donnés le mardi, de 8h30 à 10h20. Par la suite une période de 2 heures par semaine sera consacrée au travail de session, le mardi de 10h30 à 12h30. Il est de votre responsabilité de contacter les assistants et les responsables du cours durant cette période (10h30 à 12h30). L'objectif est de rencontrer l'ensemble des équipes pour faire le point sur l'avancement des travaux.

## Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures

d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

## Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Travail de session	
1. L'aménagiste et l'aménagement intégré des forêts	
2. La gestion par résolution de problèmes ou par enjeu/solution.	
Présentation sur Anticosti	
3. L'aménagiste comme intendant pour répondre aux attentes des gens et des communautés.	
Présentation sur Pessamit	
4. L'aménagiste comme créateur de richesse: la mise en valeur multiressources	
5. L'étude des flux de services écologiques	
6. L'élaboration de la stratégie d'aménagement: le livrable clé de l'aménagiste.	
7. L'aménagiste comme conservateur: la mission de conservation de la durabilité des écosystèmes.	
8. L'aménagiste comme médiateur d'une acceptabilité sociale.	
Présentations finales	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluation et résultats

### Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Fiche enjeu-solution	Dû le 23 oct. 2020 à 23h59	En équipe	30 %
Évaluation d'équipe	Dû le 11 déc. 2020 à 23h59	En équipe	10 %
Présentation finale	Dû le 1 déc. 2020 à 23h59	En équipe	15 %
Travail de session	Dû le 11 déc. 2020 à 23h59	En équipe	30 %
Examen	Du 7 déc. 2020 à 01h00 au 11 déc. 2020 à 23h59	Individuel	15 %

Formatives		
Titre	Date	Mode de travail

Contrat d'équipe	Dû le 12 sept. 2020 à 00h00	En équipe
Étape 1. Proposé de projet	Dû le 11 sept. 2020 à 10h23	En équipe
Étape 2. Documentation de l'enjeu local	Dû le 9 oct. 2020 à 23h59	En équipe
Étape 3. Solution à l'enjeu	Dû le 9 oct. 2020 à 23h59	En équipe
Étape 4. Stratégie d'aménagement	Dû le 27 nov. 2020 à 23h59	En équipe
Étape 5. Plan de zonage	Dû le 27 nov. 2020 à 23h59	En équipe
Étape 6. Plan d'action	Dû le 27 nov. 2020 à 23h59	En équipe
Présentation orale	Dû le 24 nov. 2020 à 23h59	En équipe

## Informations détaillées sur les évaluations sommatives

### Fiche enjeu-solution

Date de remise : 23 oct. 2020 à 23h59

Mode de travail : En équipe

Pondération : 30 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation : La fiche enjeu-solution est une combinaison des étapes 2 et 3 du travail de session en un seul rapport unique.

### Évaluation d'équipe

Date de remise : 11 déc. 2020 à 23h59

Contribution au travail d'équipe : 11 déc. 2020 à 23h59

Mode de travail : En équipe

Pondération : 10 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Participation active au travail et aux discussions de l'équipe	2,5
Ponctualité et respect des délais convenus par l'équipe	2,5
Qualité du travail effectué	2,5
Respect des autres membres de l'équipe	2,5

### Présentation finale

Date de remise : 1 déc. 2020 à 23h59

La présentation aura lieu durant la séance de cours du 1er décembre. Vous devez remettre votre présentation au plus tard le 1 décembre.

Mode de travail : En équipe

Pondération : 15 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)  
présentation orale

---

## Travail de session

Date de remise : 11 déc. 2020 à 23h59  
Mode de travail : En équipe  
Pondération : 30 %  
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

---

## Examen

Date : Du 7 déc. 2020 à 01h00 au 11 déc. 2020 à 23h59  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : 15 %  
Remise de l'évaluation : Examen en ligne  
Directives de l'évaluation :  
L'examen devra être réalisé en ligne, sur le site du cours, dans la section "Questionnaires".  
Vous pouvez choisir le moment pour faire votre examen entre le 7 et le 11 décembre.  
Vous n'avez droit qu'à un seul essai.

## Informations détaillées sur les évaluations formatives

---

### Contrat d'équipe

Date de remise : 12 sept. 2020 à 00h00  
Mode de travail : En équipe  
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

---

### Étape 1. Proposé de projet

Date de remise : 11 sept. 2020 à 10h23  
Mode de travail : En équipe  
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

---

### Étape 2. Documentation de l'enjeu local

Date de remise : 9 oct. 2020 à 23h59  
Mode de travail : En équipe  
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

---

### Étape 3. Solution à l'enjeu

Date de remise : 9 oct. 2020 à 23h59  
Mode de travail : En équipe

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

---

## Étape 4. Stratégie d'aménagement

Date de remise : 27 nov. 2020 à 23h59

Mode de travail : En équipe

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

---

## Étape 5. Plan de zonage

Date de remise : 27 nov. 2020 à 23h59

Mode de travail : En équipe

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

---

## Étape 6. Plan d'action

Date de remise : 27 nov. 2020 à 23h59

Mode de travail : En équipe

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

---

## Présentation orale

Date de remise : 24 nov. 2020 à 23h59

Mode de travail : En équipe

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)


---

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :



- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/Reglement\\_des\\_etudes.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf). Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15% pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0.5%) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière. Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

## Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard : HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument : TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriquée), BA35
- Sharp : EL-531\*, EL-535-W535, EL-W535X, EL-546\*, EL-510 R, EL-520\*
- Casio : FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriquée)

\* Peu importe les lettres qui suivent le numéro

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

## Matériel didactique

---

### Matériel

Le matériel obligatoire comprend les notes de cours et les présentations ppt qui sont disponibles dans la section **Contenu des activités**.

Le matériel complémentaire est aussi disponible dans la section **Contenu des activités**.

Pour vous aider à produire une bibliographie uniforme à chacune des étapes de votre travail, aidez-vous des logiciels [Mendeley](#) ou [Zotero](#). Pour apprendre à utiliser le logiciel Zotero, vous pouvez [parcourir le guide d'initiation \(PDF\)](#) créé par la Bibliothèque de l'Université Laval.

## Bibliographie

---

### Bibliographie

*Voir lectures complémentaires et notes de cours.*

 Fiches d'aide à la décision pour les traitements sylvicoles au Québec  
URL : [http://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/fiches-aide-decision-traitement\\_sylvicole.pdf](http://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/fiches-aide-decision-traitement_sylvicole.pdf)  
*Site consulté par l'enseignant le 14 novembre 2016*